

AVIS PUBLIC

DEMANDES DE DÉROGATIONS MINEURES

Veillez prendre avis que le conseil municipal de la Ville de Deux-Montagnes étudiera les demandes de dérogations mineures, ci-après indiquées, et entendra les personnes et organismes qui désirent s'exprimer lors d'une séance qui se tiendra le jeudi 11 juillet 2019, à 19h30, à la salle du conseil municipal située au 803, chemin d'Oka à Deux-Montagnes :

Désignation de l'immeuble	Nature et effet de la dérogations demandées
265, 19 ^e Avenue (Lot 1 973 818)	<p>Autoriser une opération cadastrale (subdivision) du lot 1 973 818 ayant pour effet de créer 2 lots :</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ futur lot 6 324 271, avec : <ul style="list-style-type: none"> - un frontage d'une largeur de 12,19 m au lieu de 15 m; - une superficie de 418,7 m² au lieu de 450 m². ➤ futur lot 6 324 272, avec : <ul style="list-style-type: none"> - un frontage d'une largeur de 12,19 m au lieu de 15 m; - avec une superficie de 419,9 m² au lieu de 450 m² pour chacun des nouveaux lots.
72, 10 ^e Avenue (Lot 1 606 620)	<p>Autoriser l'aménagement d'une bande gazonnée d'une largeur :</p> <ul style="list-style-type: none"> - de 0.55 m au lieu de 1.5 m en marge de la façade latérale gauche du bâtiment; - de 0.82 m au lieu de 1.5 m en marge d'une partie de la façade arrière du bâtiment; <p>Autoriser l'aménagement d'une entrée charretière à une distance de 0,25 m de la ligne latérale du terrain au lieu de 0.5 m, et ce, pour un terrain ayant moins de 20 m de largeur.</p>
328, 17 ^e Avenue (Lot 6 086 848)	<p>Autoriser l'aménagement d'un stationnement dont l'empiètement maximal par rapport à la façade du bâtiment sera de 6 m au lieu de 2 m.</p>
372, 8 ^e Avenue (Lot 1 606 152)	<p>De régulariser l'implantation d'une résidence existante avec une marge avant secondaire de 3.81 m au lieu de 6.0 m.</p>
<i>Suite à la page suivante</i>	

122, 15 ^e Avenue (Lots 6 298 497 & 6 298 498)	Autoriser une opération cadastrale (subdivision) ayant, entre autres, pour effet de créer le lot 6 298 499 (126, 15 ^e avenue) avec :
126, 15 ^e avenue (Lot 6 298 499)	- un frontage d'une largeur de 12,19 m au lieu de 18 m; - une superficie de terrain de 427,4 m ² au lieu de 550 m ² .

Deux-Montagnes, le 26 juin 2019

(s) *Jacques Robichaud*

Jacques Robichaud, o.m.a., avocat

Greffier et directeur des services juridiques